



LISTE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 05 juillet 2022

Présidente : Madame Catherine Creuze
Date de la convocation : Mardi 28 juin 2022
Secrétaire de Séance : M. VIEIRA
Affiché le : 12 juillet 2022

| Liste des présent·e·s : | nombre de votes /délégué·e |
|---------------------------|----------------------------------|
| METROPOLE DE LYON | M. ATHANAZE 5 + 3 |
| | M. BENZEGHIBA 5 |
| | MME CREUZE 5 |
| | MME DEHAN 5 |
| | MME EL FALOSSI 5 |
| | M. GOMEZ 5 |
| | MME GROSPERRIN 5 |
| | M. QUINIOU 5 |
| | M. RAY 5 |
| | MME REVEYRAND 5 + 5 |
| | M. SELLES 5 |
| | M. VIEIRA 5 + 5,5 |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN | M. GAITET 4 + 1 |
| CCMP | M. LARIVE 1,5 |
| | MME TERRIER 1,5 |
| LYON | M. CHAPUIS 5,5 |
| | MME TOMIC 5,5 |
| VILLEURBANNE | M. BRISSARD 4 |
| | M. VERMEULIN 4 |
| DÉCINES-CHARPIEU | MME FAUTRA 3 |
| | M. ALLOIN (<i>suppléant</i>) 3 |
| MEYZIEU | M. QUINIOU 3 + 2 |
| VAULX-EN-VELIN | M. FISCHER 3 |
| JONAGE | M. BARGE 2 |
| MIRIBEL | M. LADOUCE 2 |
| BEYNOST | M. MANCINI 1 |
| JONS | MME LE GREN 1 |
| NEYRON | M. BRIERE 1 |
| NIÉVROZ | M. THIEBAUT 1 |

Ont donné pouvoir:

M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
M. Chapuis à M. Vieira
Mme Pommaz à M. Gaitet
M. Fischer à M. Athanaze
M. Barge à M. Quiniou

2022-65 Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte-rendu des décisions prises par la Présidente du Symalim sur la période du 05 avril 2022 au 28 juin 2022 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021- 021 du 29 juin 2021.

2022-66 Création d'un poste de Chargé-e de mission Hydrologie, Hydrogéologie et Hydraulique

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée à savoir la création d'un poste permanent de Chargé-e de mission Hydrologie, Hydrogéologie et Hydraulique relevant de la catégorie A ou B, et plus précisément de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et du grade d'ingénieur. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent-e nommé-e dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012

- **PRECISE** que ce poste pourra être pourvu éventuellement par un-e agent-e contractuel-le recruté-e en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. L'agent-e contractuel-le sera rémunéré-e, le cas échéant, par référence à la grille indiciaire afférente au grade de technicien principal de 2ième classe pour un catégorie B ou en référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux pour un catégorie A.

- **AUTORISE** la Présidente à procéder au recrutement et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

2022-67 Avance de frais pour les dépenses éligibles au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **ADOpte** le remboursement des sommes engagées par les agents reconnus travailleurs handicapés pour leurs équipements spécifiques, dans la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par le SYMALIM,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au chapitre 012 des dépenses de personnel

2022-68 Cession de la Navette électro solaire du Canal de Jonage

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le principe du contrat cadre tel que joint en annexe et l'utilisation de la plate-forme Agorastore de mise en vente aux enchères pour céder la Navette du Canal.
- **ARRETE** le montant de la mise à prix à 350 000 euros et le prix de vente minimal de 420 000 euros.
- **DIT** que la recette provenant de la vente sera portée au budget principal du Symalim – exercice 2022
- **DIT** que la sortie des biens du patrimoine du Symalim sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 14.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2022-69 Cession de matériel inutilisé – exercice 2022

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **CEDE** à M. Michel, agriculteur sur le Grand Parc, le bien exposé ci-dessus pour un montant de 15 000 €. Si le potentiel acheteur se retire, les offres seront retenues par ordre décroissant de prix.
- **DIT** que la recette provenant de la vente sera portée au budget principal du Symalim – exercice 2022
- **DIT** que la sortie du bien du patrimoine du Symalim sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 14.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2022-70 Adoption de la nouvelle grille tarifaire à compter du 1er juin 2022 dans le cadre de la Délégation de service public en vigueur

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire ci-joint en annexe à compter du 1er juin 2022 dans le cadre de la Délégation de Service Public en vigueur

2022-71 Demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires du Rhône pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage » - Année 2023.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter auprès de l'Etat (Direction Départementale des Territoires du Rhône) une subvention pour la réalisation de cette mission et à signer tous les documents y afférents.
- **DIT** que la recette pour l'exercice 2023 d'un montant prévisionnel de 22 201,99 € TTC sera inscrite au Budget principal Symalim – section de fonctionnement.

2022-72 Décision modificative n°2 du budget principal du SYMALIM – exercice 2022 – section de fonctionnement et d'investissement

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modification n°2 du budget principal du Symalim pour l'exercice 2022 tel qu'explicitée ci-dessus

2022-73 Convention pour le scellement de poteaux d'arrêts de bus du réseau de transport en commun Colibri entre le Symalim et la CCMP

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention tripartite avec la CCMP et la SPL Segapal relative au scellement de poteaux d'arrêts de bus du réseau de transport en commun Colibri telle qu'annexée.

2022-74 Convention d'occupation temporaire visant à installer une canalisation immergée sur le Lac des Eaux Bleues

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention avec la Métropole relative à l'installation d'une canalisation immergée sur le Lac des Eaux Bleues telle qu'annexée.

A Vaulx-en-Velin, le 11 juillet 2022

La Présidente
Catherine CREUZE

